



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2023 - 44

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	20
Conseillers votants :	23
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 06 juin 2023

**OBJET : MARCHÉ DE
FOURNITURE ET SERVICE POUR
LA LIVRAISON DES REPAS AU
RESTAURANT SCOLAIRE-
AVENANT N°2**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le treize juin
le conseil municipal de la Commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Pascale
MORIAUD, Maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEYNET
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. DIANA
C. RACINE FREIXENET M. QUERNEC
GARIN C. MATTERA A. CHAMPEAU S.
CHANTELOT L.**

**EXCUSES : CHEVRON F. « pouvoir à
RACINE FREIXENET M. » CORNU C.
« pouvoir à MORIAUD P. » GEROUDET A.
« pouvoir à FICHARD B. »**

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire rappelle au conseil municipal le marché signé le 24 juin 2022 avec la société mille et un repas pour la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire, modifié par avenant le 13 janvier 2023.

Madame le maire a sollicité la boulangerie Vallerian qui a accepté la livraison du pain tranché, à l'exception du mardi. Cette prestation doit être supprimée du marché signé avec mille et un repas.

Madame le maire propose un nouvel avenant qui modifie le prix unitaire du repas comme suit

PRESTATION	Prix HT actuel	Prix HT révisé	TVA	Prix TTC
Repas maternelle scolaires	3.870	3.830	0.21	4.04
Repas primaire scolaires	3.902	3.860	0.21	4.07
Repas adulte	3.945	3.905	0.21	4.11

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29 ;



Vu le code de la commande publique, notamment les articles L 2123.1, L 2194-1, R 2123-1, R 2194-1 et suivants ;

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à signer l'avenant n°2 avec la société mille et un repas, applicable à compter 1^{er} juin 2023.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Brigitte STUBERT

Le maire
Pascale MORIAUD

